

CAISSE DES ECOLES

Présents : 6
Représentés : 1
Absents : 8

COMITE DU : 10 février 2026
DELIBERATION N° : 71/2026
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM
SERVICE : CAISSE DES ECOLES
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°25 du 9 février 2023 par laquelle l'assemblée délègue au président ses attributions pour la durée de son mandat, le Président rend compte au Comité de ladite délégation, à savoir :

- N° 1-2026 – Convention d'objectifs pour l'année 2026 pour l'accompagnement dans l'analyse des pratiques des référents de parcours des dispositifs de réussite éducatifs de Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge
- N° 2-2026 - Convention d'objectifs pour l'année 2026 entre la caisse des Écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois et le CEPFI-PEF
- N° 3-2026 - Signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et « Dessine-moi la lune » - Auto-entreprise
- N° 4-2026 - Signature d'une convention entre la Caisse des Écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association Cultures du Cœur Essonne.
- N° 5-2026 - signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et Amélie Chevalier, Auto-entreprise



Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois